RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉPARTEMENT DE LA GUADELOUPE

COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION CAP EXCELLENCE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

Nombre de membres en exercice du Conseil Communautaire : 50

2ème séance de l'année 2016

Mercredi 13 janvier 2016

DÉLIBÉRATION N°2016.01.02/237

Election
Du nouveau 7ème Membre du Bureau
de la Communauté d'Agglomération
CAP Excellence
Suite à la démission de
Monsieur Dominique THÉOPHILE

L'an deux mille seize, le mercredi 13 janvier, à 09 heures 00, le Conseil Communautaire de CAP Excellence, s'est assemblé au siège de CAP Excellence *(salle du Conseil)*, sis 18 boulevard LEGITIMUS 97 110 Pointe-à-Pitre, sous la présidence de *Monsieur Eric JALTON*, Président, en vue de délibérer suivant l'ordre du jour de la convocation en date du 6 janvier 2016.

Présents : 36		
Président		
M. Éric	*JALTON*	
Vice-Présidents		
M. Rosan	*RAUZDUEL*	3ème Vice-Président
M. Georges	*DAUBIN*	4ème Vice-Président
Mme Suzelle	*SEVILLE*	5ème Vice-Présidente
Mme Eliane	*GUIOUGOU-FIRPIONN*	6ème Vice-Présidente
Mme Murielle	*JABES*	7ème Vice-Présidente
M. Georges	*BREDENT*	8ème Vice-Président
Mme Maguy	*CELIGNY*	9ème Vice-Présidente
M. Fred	*EUSTACHE*	10ème Vice-Président
M. Dominique	*BIRAS*	11ème Vice-Président
Mme Claudine	*CHALUS*	12ème Vice-Présidente
Mme Marie-Corine	*LACASCADE-CLOTILDE*	13ème Vice-Présidente
Mme Renée-George	*NABAJOTH-DELOUMEAUX*	14ème Vice-Présidente
Conseillers Communautaires -Membres du Bureau		
M. Fabert	*MICHELY*	
Mme Marlène	*MELISSE-MIROITTE*	
Mme Marie-Camille	*MOUNIEN*	
Mme Lyliane	*PIQUION*	
Mme Josiane	*GATIBELZA*	
M. Michel	*RINÇON*	
Mme Francesca	*FAITHFUL*	
Autres Conseillers Communautaires		
Mme Maryse	*ALIDOR-DAHOMAIS*	
M. Georges	*BERGINA*	
M. Jean-Luc	*CELIGNY*	
Mme Sylvie	*CHAMMOUGON-ANNO*	
M. Chazy	*CIRANY*	
M. Audry	*CORNANO*	
Mme Lydia	*FANHAN-LAURIETTE*	
Mme Juliana	*FENGAROL*	
M. José	*GUIOLET*	
Mme Solange	*LEBLANC*	
Mme Hélène	*MOLIA-POLIFONTE*	
M. Jean-Charles	*SAGET*	
Mme Nadiah	*SURVILLE-PERAFIDE*	
Mme Nadège	*THÉOPHILE*	
M. Max	*CELIGNY*	
M. Denis	*BERNADOTTE*	

Excusé représenté : 1

M. Jacques *BANGOU* (2ème Vice-Président)
Pouvoir à Mme Josiane *GATIBELZA*

Excusés non représentés : 3

Conseillers Communautaires - Membres du Bureau :

Mme Corinne *PETRO*

M. Justin *DESSOUT*

Conseillère Communautaire :

Mme Ketty *WALPO*

Absents : 10

Vice-Président:

M. Pierre *THICOT* (15ème Vice-Président)

Autres Conseillers Communautaires :

Mme Lise Claude *AZEDE*

M. Harry *DURIMEL*

Mme Célia *HATCHI-MIMIETTE*

M. Jocelyn *LEREMON*

M. Maurice *LORQUIN*

M. Daniel *MARSIN*

M. Alix *NABAJOTH*

M. Patrick *SELLIN*

M. Olivier *SERVA*

COURRIER ARRIVÉ LE:
28 JAN. 2016
S/PREFECTURE DE POINTE-À-PITRE

Le Conseil Communautaire a désigné *Madame Suzelle SEVILLE* en qualité de Secrétaire de séance conformément à l'article L2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE;

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L2121-4, L2121-10, L5211-1, L5211-8 et R2121-3;

VU le Code électoral, en particulier ses articles L273-6, L273-10;

VU l'arrêté préfectoral n°2008/2042/ADII/2 en date du 30 décembre 2008 portant création de la Communauté d'Agglomération CAP Excellence et approuvant les statuts de ladite Communauté d'Agglomération;

VU l'arrêté préfectoral n°2012-1322/SG/DiCTAJ/BRA du 29 novembre 2012 portant extension de périmètre de la Communauté d'Agglomération CAP Excellence à la ville de Baie-Mahault au 1er janvier 2013;

VU les statuts de la Communauté d'Agglomération CAP Excellence du 30 décembre 2008 modifiés par l'arrêté préfectoral n°2015/115/SG/DiCTAJ/BRA daté du 7 décembre 2015 portant modification des statuts de la communauté d'agglomération CAP Excellence, en particulier l'article 11;

VU la délibération n°2014.04.01/01 du Conseil Communautaire du 23 avril 2014 portant élection du Président de la Communauté d'Agglomération CAP Excellence;

VU la délibération n°2014.04.01/03 du Conseil communautaire portant détermination du nombre de membres du Bureau de la Communauté d'Agglomération CAP Excellence ;

VU la lettre de démission en date du 31 décembre 2015, reçue le 5 janvier 2016, de Monsieur Dominique THÉOPHILE, Conseiller Communautaire - Membre du bureau;

VU la délibération n°2016.01.01/236 du Conseil communautaire portant installation de Messieurs Max CELIGNY et Denis BERNADOTTE en qualité de Conseillers Communautaires de la Communauté d'Agglomération CAP Excellence ;

Considérant le rapport du Président;

Par lettre en date du 31 décembre 2015, reçue le 5 janvier 2016, Monsieur Dominique THÉOPHILE, Conseiller Communautaire – 7ème Membre du Bureau, a présenté sa démission simultanée de son poste et de ses fonctions.

Par délibération n°2014.04.01/03 du 23 avril 2014, le Conseil Communautaire a fixé à dix le nombre de Conseillers Communautaires – Membres du Bureau.

Conformément aux dispositions des articles L2122-4 et L2122-7 rendues applicables aux EPCI à fiscalité propre par l'article L5211-2 du CGCT, le Conseil élit son Président et les membres du Bureau communautaire parmi ses membres au **scrutin secret, uninominal à la majorité absolue.**

Si, après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, le plus âgé est déclaré élu.

DÉCIDE, À L'UNANIMITÉ;

ARTICLE 1- De maintenir à dix (10) le nombre de Conseillers Communautaires – Membres du Bureau.

ARTICLE 2- Que le candidat élu occupe dans l'ordre du tableau le même rang que l'Elu qui occupait précédemment le poste de Conseiller Communautaire – 7ème Membre du bureau devenu vacant.

Le Conseil Communautaire
procède à l'élection du nouveau 7ème membre du Bureau Communautaire :

Monsieur Eric JALTON, Président, demande s'il y a des candidats en qualité de 7ème membre du Bureau de la Communauté d'Agglomération CAP Excellence.

Madame Nadiah SURVILLE-PERAFIDE et **Monsieur Max CELIGNY** font acte de candidature.

Puis, **Madame Nadiah SURVILLE-PERAFIDE** retire sa candidature et aucune autre candidature n'est enregistrée.

Les deux assesseurs chargés des opérations de vote sont :

- M. Rosan RAUZDUEL *(3ème Vice-Président)*
- Mme Eliane GUIOUGOU-FIRPIONN *(6ème Vice-Présidente).*

Le Conseil Communautaire procède au vote qui donne les résultats suivants :

Premier tour de scrutin :

Le dépouillement donne les résultats ci-après :

Nombre de Conseillers Communautaires en exercice	50
Nombre de votants *(bulletins déposés)*	36
Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau *(Article L66 du code électoral)*	1
Nombre de bulletins blancs	11
Nombre de suffrages exprimés	24
Majorité absolue	13

NOM ET PRÉNOM DES CANDIDATS (Dans l'ordre alphabétique)	**NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS**	
	En chiffres	En toutes lettres
Monsieur Max CELIGNY	23	Vingt-trois
Madame Nadiah SURVILLE-PERAFIDE	1	1

Monsieur Max CELIGNY, ayant obtenu la majorité absolue des suffrages, est élu 7ème membre du Bureau de la Communauté d'Agglomération CAP Excellence et est immédiatement installé dans ses fonctions.

Monsieur Max CELIGNY déclare accepter d'exercer cette fonction.

ARTICLE 3- De donner tous pouvoirs au Président pour les applications pratiques de la présente délibération.

ARTICLE 4- Le Président, le Directeur Général, le Comptable Public de l'Agglomération CAP Excellence sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution de la présente délibération.

La présente délibération sera notifiée à Monsieur le Préfet de la Région Guadeloupe, à Monsieur le Sous-préfet de l'Arrondissement de Pointe-À-Pitre, à Monsieur le Député-Maire de la ville des Abymes, à Madame le Maire de la ville de Baie-Mahault, à Monsieur le Maire de la ville de Pointe-A-Pitre, à Monsieur Max CELIGNY ainsi qu'à Madame le Comptable Public de l'Agglomération CAP Excellence.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Guadeloupe, dans un délai de deux (2) mois à compter de sa publication et de sa réception par le Représentant de l'Etat.

Elle sera publiée au recueil des actes administratifs de la Communauté d'Agglomération CAP Excellence.

Pour extrait certifié conforme

Pointe-À-Pitre, le 18 janvier 2016

COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION CAP EXCELLENCE RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Le Président

Éric JALTON

- Délibération transmise à Monsieur le Préfet de la Région Guadeloupe, le 27 JAN. 2016
- Délibération transmise à Monsieur le Sous-Préfet de Pointe-À-Pitre, le 28 JAN. 2016
- Délibération transmise à Monsieur le Député-Maire de la ville des Abymes, le 28 JAN. 2016
- Délibération transmise à Monsieur le Maire de la ville de Pointe-À-Pitre, le 28 JAN. 2016
- Délibération transmise à Madame le Maire de la ville de Baie-Mahault, le 28 JAN. 2016
- Délibération transmise à Monsieur Max CELIGNY, le 28 JAN. 2016
- Délibération transmise à Madame le Comptable Public, le 28 JAN. 2016

COURRIER ARRIVÉ LE: 28 JAN. 2016 S/PREFECTURE DE POINTE-À-PITRE